

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

SOFICA EUROPACORP

Société Anonyme au capital de 17 194 000 €
Siège Social : 3, avenue hoche, 75008 PARIS
452 204 381 R.C.S. PARIS.

Avis de réunion valant avis de convocation

Mesdames, Messieurs les Actionnaires sont informés qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le mardi 17 juin 2008 à 8 h 30, ou en cas de défaut de quorum le lundi 30 juin 2008 à 16 heures, au siège social, 3 avenue Hoche, 75008 PARIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour et les projets de résolutions suivants :

Ordre du Jour.

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
- Rapport du Président du Conseil d'Administration ;
- Rapport Complémentaire du Conseil d'Administration sur l'augmentation de capital avec délégation de compétence au Conseil d'Administration ;
- Rapport complémentaire du Commissaire aux Comptes sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
- Rapport général du Commissaire aux Comptes ;
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes ;
- Approbation des comptes clos le 31 décembre 2007 et quitus aux Administrateurs ;
- Affectation du résultat ;
- Questions diverses.

Projets de Résolutions proposées a l'Assemblée Générale ordinaire

Première résolution.— L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, du rapport du Président sur le contrôle interne tel que prévu par la loi du 1er août 2003 et du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe au 31 décembre 2007 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans les comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 quitus de leur gestion aux Administrateurs.

Deuxième résolution .— L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2007, d'un montant de 991 942,54 € au compte de report à nouveau débiteur qui est ainsi porté de 1 332 823,93 € à 2 324 766,47 €.

L'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au cours de ces quatre premiers exercices.

Troisième résolution.— L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial établi par le Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'Article L 225-38 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, constate qu'aucune nouvelle convention n'est intervenue sur l'exercice et approuve les termes de ce rapport.

Quatrième résolution .— L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport complémentaire du Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire aux Comptes sur l'augmentation de capital de décembre 2007 réalisée avec délégation de compétence au Conseil d'Administration, déclare avoir été parfaitement informée des conditions dans lesquelles cette délégation de compétence a été exercée ainsi que des modalités et des conséquences de la suppression du droit préférentiel de souscription.

Cinquième résolution .— Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour procéder aux formalités nécessaires.

L'Assemblée Générale se compose de tous les Actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions. Nul ne peut y représenter un Actionnaire s'il n'est lui-même Actionnaire ou conjoint de l'Actionnaire représenté.

Une formule de vote par correspondance et de pouvoir sera adressée à tous les Actionnaires.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte qu'à condition de parvenir trois jours au moins avant la date de l'Assemblée à l'adresse suivante :

CACEIS
Assemblées generales
14, rue Rouget de Lisle
92862 Issy les Moulineaux

Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour doivent être envoyées dans les conditions prévues par l'Article 130 du décret 67-236 du 23 Mars 1967, modifié par l'Article 29 du décret 2006-1566, jusqu'à vingt-cinq jours avant l'Assemblée Générale, à CACEIS, Assemblées Générales, 14, rue Rouget de Lisle, 92862 Issy les Moulineaux Cedex.

Le présent avis vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite de demandes d'inscription de projets de résolutions présentés par les Actionnaires.

Le Conseil d'Administration.

0805327